Compte-rendu de la 2ème réunion du Réseau d'expertise scientifique et technique (REST) du Centre de ressources EEE
2 octobre 2019, Arles

Le Centre de ressources EEE

Emmanuelle Sarat et Doriane Blottière (Comité français de l'UICN), Alain Dutartre (expert indépendant), Nicolas Poulet (AFB)

— **Bilan des actions du Centre de ressources**

1. Temps forts 2019

Emmanuelle Sarat (Comité français de l'UICN), présentation téléchargeable sur ce lien

La présentation débute par un rappel des 5 grands axes de travail du Centre de ressources EEE : coordination et animation, production et mise à disposition de connaissances, diffusion d'information et animation des réseaux d'acteurs, formation, valorisation et développement à l'international.

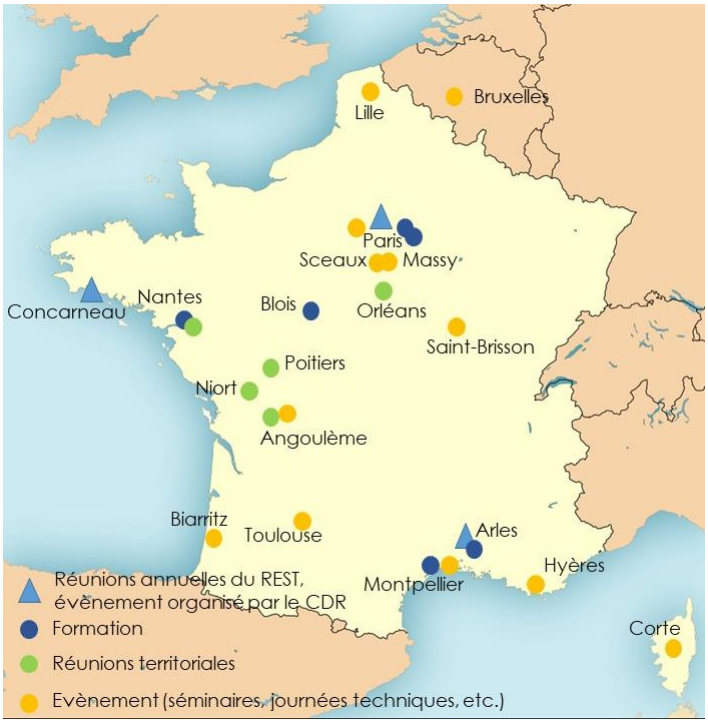

Concernant l'animation et la mise en place de la gouvernance du Centre de ressources, le Comité d'orientation du CDR EEE s'est réuni une première fois en avril 2019 pour présenter le fonctionnement du CDR EEE et le programme d'action 2019 (compte-rendu disponible sur le site internet du CDR EEE). Il se réunira de nouveau en avril 2020. Le réseau d'expertise scientifique et technique (REST) a été réuni une première fois le 8 mars 2019 à Vincennes. La présente réunion est la seconde de l'année mais la première en version « délocalisée ». Tous les comptes-rendus sont disponibles sur le site internet du CDR EEE.

L'année 2019 a été consacrée à l'installation du CDR EEE dans le paysage national et territorial. L'équipe de mise en œuvre du CDR a réalisé des interventions à l'occasion d'une trentaine d'évènements dans toute la France métropolitaine et en Belgique (formations, journées d'échanges, réunions territoriales, etc.), et a répondu à de nombreuses et diverses sollicitations (relectures de documents, avis sur des projets, demandes de documentation, informations aux médias, relais d'observations d'espèces, etc.).

L'un des moments « phare » de l'année a été l'organisation conjointe avec l'*Animal and Plant Health Agency* du Royaume-Uni d'une journée d'échange transfrontalière concernant la prévention des EEE dans les milieux marins et d'eau douce. Réalisée à Concarneau les 16 et 17 mai 2019, cette rencontre a réuni une cinquantaine de participants français, belges, irlandais et anglais autour des enjeux de biosécurité. Cet évènement a permis de faire connaitre le CDR EEE auprès des acteurs français et européens, de sensibiliser différents acteurs français au sujet des enjeux de biosécurité et de partager les expériences anglaises et irlandaises auprès des gestionnaires français. Les actes de ces journées seront publiées en 2020 dans la collection « Rencontres – Synthèse » de l'AFB et feront l'objet d'une traduction en langue anglaise. En parallèle, le CDR EEE poursuivra ses réflexions en matière de biosécurité, notamment lors des actions de formation et de sensibilisation qu'il sera amené à mettre en place.

Concernant la formation, le CDR EEE a réalisé un bilan des formations réalisées à l'échelle nationale sur les EEE ces 10 dernières années, ainsi qu'une enquête sur les besoins des gestionnaires (voir la présentation dédiée en point 4). Il a également co-organisé avec l'AFB une session de formation d'une semaine à Montpellier du 7 au 11 octobre, participé à diverses autres sessions de formation (Fredon, Orenva, Life Marha, etc.) et contribué au tournage de vidéos réalisées par l'AFB et le CNFPT (disponibles sur le site internet du CDR).

Cette même année, deux publications du CDR EEE ont été traduites en anglais : le 3e volume du guide « *Les espèces exotiques envahissantes dans les milieux aquatiques* » ainsi que le rapport sur la valorisation économique des EEE. La traduction en anglais des nouveaux retours d'expérience publiés en ligne en 2019 est également en cours. Le CDR a également fait l'objet d'une présentation sous forme de poster présenté par Arnaud Albert (AFB-PCCBN) au colloque EMAPI en République tchèque.

La coordination du CDR a proposé un évènement sur les invasions biologiques marines dans le cadre du congrès mondial de la nature de l'UICN qui aura lieu à Marseille en juin 2020. Intitulé « *Stopping the tide : best practices and solutions to tackle marine IAS* », cette session thématique de 2h a reçu le soutien de nombreux partenaires nationaux et internationaux (AFB, MTES, ISSG, OMI, etc.). Le résultat des sélections des évènements proposés au congrès mondial sera communiqué en novembre 2019.

2. Bilan de la fréquentation du site internet

Doriane Blottière (Comité français de l'UICN), présentation téléchargeable sur ce lien)

Le site internet du CDR EEE, construit à partir du site internet du GT IBMA, a été mis en ligne le 4 décembre 2018. Ce travail a permis de réorganiser le site pour en améliorer l'accessibilité. La fréquentation du site est toujours en progression, avec plus de 128 000 visiteurs uniques pour l'année 2019 (chiffres de début octobre) contre 119 800 pour l'année 2018. Au total, depuis 2014, le site comptabilise plus de 350 000 visiteurs uniques et près de 2 millions de visites.

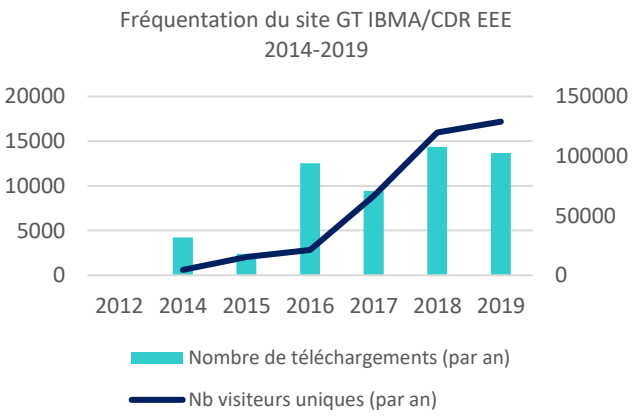

Parmi les pages les plus consultées se trouvent les retours d'expérience de gestion (REX), en particulier la flore, les pages sur les listes d'espèces et celle permettant d'accéder aux 3 volumes du guide pratique

de gestion « *Les espèces exotiques envahissantes dans les milieux aquatiques* » (AFB/Comité français de l'UICN). Les articles les plus consultés en 2019 portent sur de nouveaux signalements d'espèces (*Cherax destructor*, *Procambarus virginalis*), sur le règlement européen (mise à jour des listes, brochures explicatives) et sur des synthèses concernant des espèces à fort enjeux (Fourmis de feu, Jacinthe d'eau, Robinier faux-acacia). Certains articles publiés avant 2019 sont toujours régulièrement consultés et connaissent des pics de consultation ponctuels indiquant probablement des recherches liés aux actualités.

La base d'informations est également très fréquentée, avec plusieurs centaines de consultation pour les espèces les plus recherchées parmi lesquelles la Vergerette annuelle (*Erigeron annuus,* 932 consultations), le Pseudorasbora (*Pseudorasbora parva*, 879 consultations) ou encore la Cabombe de Caroline (*Cabomba caroliana*, 820 consultations). Les retours d'expérience les plus consultés concernent les renouées asiatiques. La lettre d'information bimestrielle est actuellement diffusée auprès de plus de 1 600 destinataires.

3. Etat d'avancement des projets 2019-2020

Emmanuelle Sarat et Doriane Blottière (Comité français de l'UICN), présentation téléchargeable sur ce lien

Le CDR EEE a maintenant publié une centaine de REX ; de nombreux nouveaux retours sont en cours de rédaction et le CDR est de plus en plus sollicité par des gestionnaires pour valoriser leurs actions. Face à cette importante demande, la priorité est donnée aux retours sur les espèces émergentes et les espèces en outre-mer. Une actualisation des retours les plus anciens est à envisager en 2021. Avec un rythme annuel de publication situé entre 10 et 15 REX, un troisième recueil de REX pourrait être édité en 2021.

Une réflexion est engagée sur la lettre d'information. Son format actuel nécessite un travail important de coordination, de rédaction et de mise en forme, ce qui n'a pas permis de préparer cette année le dossier scientifique envisagé lors de la dernière réunion du REST. L'équipe du CDR EEE interroge les membres du REST sur un passage vers un format trimestriel, complété par des « *flash info* » ciblés, en fonction des actualités (note d'alerte, mise à jour de la règlementation par exemple). Cela permettrait de dégager du temps pour travailler sur un numéro spécial sur un sujet nécessitant un développement plus approfondi (exemple : EEE et changement climatique, suite aux récents échanges sur la liste de discussion du REST). Par ailleurs, les membres sont interrogés sur leur appréciation du format et du contenu de la lettre d'information.

Les membres du REST notent que la lettre est déjà chargée, et craignent qu'une lettre trimestrielle ne soit trop longue. Ils recommandent plutôt de conserver la régularité de la lettre. Ils sont favorables à l'idée de Flash Infos réguliers, qui pourraient permettre d'alléger la lettre bimestrielle tout en mettant en avant quelques actualités importantes. Certains regrettent un peu le format « magazine » de l'ancienne lettre d'information, bien qu'ils soient conscients du temps important de mise en page demandé par ce format.

Le réseau national de surveillance est en cours d'élaboration à l'échelle nationale, coordonné par l'AFB (UMS PatriNat et Pôle de coordination des CBN). Dans ce cadre, le CDR EEE orientera les informations qui pourraient lui parvenir vers l'AFB. Dans le cas d'une détection précoce d'une nouvelle espèce, en coordination avec l'AFB et les parties prenantes concernées, le CDR EEE rédigera un document d'alerte et diffusera l'information au réseau national d'acteur. Cette organisation vient formaliser la communication déjà engagée par le CDR dans la rubrique « *à surveiller de près* » de la lettre d'information (une quarantaine d'articles depuis 2016).

Concernant l'élaboration d'un nouveau projet Invabio, les possibilités de financement sont à approfondir et à confirmer. Une note de cadrage partagée est en cours de rédaction, et sera proposée pour avis et relecture aux membres du REST. En fonction des financements qui pourraient être mobilisés, un appel à projet sera rédigé, en coordination avec le GDR Invabio.

Les membres rappellent l'existence des programmes européens « COST », qui permettent de mettre en réseau des chercheurs mais qui ne financent pas les actions de recherche en tant que telles. Le

réseau EEE des Pays-de-la-Loire indique que des réflexions sont en cours à l'échelle régionale sur un programme de recherche sur les EEE, axé sur la résilience des écosystèmes comme barrière aux EEE. La note de présentation de ce projet sera partagée au sein du REST EEE.

Afin de proposer une démarche et des recommandations pour accompagner les gestionnaires dans l'évaluation de l'efficacité de leur gestion, la publication d'un guide est prévue sur ce sujet pour 2021-2022. Afin de débuter sa rédaction, une analyse des 100 retours d'expérience déjà publiés est en cours, et la proposition d'un premier sommaire est programmée pour début 2020.

Enfin, dans le cadre de petits déjeuners au Sénat et à l'assemblée nationale organisés par le service communication du Comité français de l'UICN, l'équipe du CDR souhaiterait sensibiliser les parlementaires sur la question des EEE. Cet évènement est en cours de préparation et aura sans doute lieu en mars 2020.

4. Présentation des résultats de l'enquête nationale sur les besoins d'accompagnement et de formation sur les EEE

Emmanuelle Sarat (Comité français de l'UICN), présentation téléchargeable sur ce lien

Les objectifs du CDR EEE étaient de rendre mieux visible et accessible l'offre de formation déjà disponible, toutes échelles confondues, et de proposer une offre de formation nationale complémentaire. A ce titre, un bilan des formations de 2008 à 2018, réalisé avec la participation de nombreux partenaires a permis de recenser 620 formations (voir détails chiffrés dans la présentation en ligne).

Un questionnaire national sur les besoins en formation a été diffusé au réseau national d'acteurs en mai 2019. Les résultats de cette enquête sont présentés aux membres du REST (voir présentation en ligne). Une importante participation des acteurs d'outre-mer a été notée (27 % des réponses). Plusieurs sujets prioritaires ont été identifiés : sensibilisation, financements, suivi et évaluation, etc. Les réponses privilégiaient les formations en présentiel et sur le terrain avec les acteurs locaux, et estimaient les formations à distance moins adaptées.

A partir de ces résultats, une réflexion est en cours afin que le CDR puisse faire des propositions répondant à ces besoins. Le rapport de synthèse des résultats de l'enquête sera diffusé fin 2019.

Les membres indiquent que les professionnels de l'horticulture (paysagistes) doivent être pris en compte dans les cibles de formations. La question de l'intégration de la problématique EEE dans la formation initiale (université, études supérieures) est également abordée. Le CDR EEE rappelle que la formation qu'il dispense est principalement destinée aux gestionnaires d'espaces naturels mais reste ouverte à un public plus large. Il est également précisé que la stratégie nationale relative aux EEE avait identifié plusieurs actions de formation : une pour les gestionnaires d'espaces naturels, une pour les socio-professionnels et une pour les scolaires.

L'enquête nationale réalisée en 2019 a porté sur les besoins de formation mais également sur les besoins d'accompagnement pour la prévention et la gestion des EEE d'une manière plus globale. La formation n'est donc pas toujours l'outil le plus adapté pour répondre à tous les besoins exprimés. D'autres outils peuvent être envisagés : vidéos, reportages, publications sur différents sujets techniques, etc. Il est également rappelé que le CDR EEE n'aura pas la capacité de répondre à tous ces besoins et les structures impliquées dans la coordination de groupes territoriaux sur les EEE sont invités à développer également des outils et des offres de formation complémentaires sur les EEE.

Les membres du REST expliquent que les agents des collectivités ne peuvent pas toujours se spécialiser sur la thématique, et qu'un accompagnement à la gestion par des acteurs du réseau EEE est dans ce cas préférable. Des liens plus forts sont à créer avec le CNFPT, qui propose des formations sur les EEE de façon assez hétérogène sur le territoire français (par exemple, beaucoup de formations sur l'Ambroisie, quelques formations en outre-mer, etc.). Les membres expliquent qu'au-delà de

connaissances sur les EEE, la gestion des invasions biologiques fait maintenant appel à une réelle compétence en ingénierie de projet, et s'interrogent sur la manière d'y répondre, en faisant notamment appel à des structures privées (bureau d'études spécialisés sur les EEE).

La discussion s'oriente vers les offres de formation au niveau local dans le cadre de la mise en place en cours des stratégies régionales de la biodiversité (SRB). Des membres témoignent cependant de réticences de certaines structures à prendre en charge l'animation locale. Le CDR rappelle que les formations locales sont généralement les mieux adaptées aux besoins des acteurs territoriaux et que leur organisation et leur maintien doivent être encouragés. La mise en place de coordinations régionales sur les EEE, renforcée par la stratégie nationale relative aux EEE et l'appui qui sera fourni aux CEN par la FCEN, devrait encourager la formation territoriale.

Parmi les besoins d'accompagnement exprimés par les personnes ayant répondu à l'enquête nationale, l'intégration de la problématique des EEE dans la séquence ERC et les mesures de compensation est apparue comme prioritaire. Les membres débattent sur ce sujet. De plus en plus de projets de gestion des EEE apparaissent dans les mesures compensatoires proposées, sans avoir la garantie de réussite requise, d'autant plus dans les milieux marins. Les membres s'expriment sur leurs réserves face à ces projets : la gestion d'une EEE sur un site peut-elle être considérée comme une mesure de compensation ? Il est proposé que le CDR EEE se saisisse de la question et propose une note de doctrine partagée avec le REST sur ce sujet.

5. Pistes d'action et perspectives 2021-2024

Emmanuelle Sarat (Comité français de l'UICN), présentation téléchargeable sur ce lien

La convention de coopération AFB/Comité français de l'UICN actuelle prendra fin en mars 2021. D'ores et déjà, un nouveau programme est à construire pour le renouvellement de cette convention en 2021, basé sur les trois piliers du CDR : appui technique/formation/conseil ; production et mise à disposition de ressources techniques et scientifiques ; animation nationale de réseaux d'acteurs.

Dans le cadre du volet « formation », le CDR continuera de valoriser l'offre à l'échelle territoriale, et appuiera le développement d'une offre de formation nationale. L'objectif est de faire émerger une session de formation par an.

Le CDR continuera de relayer les signalements d'espèces émergentes et d'accompagner les acteurs. Les REX seront poursuivis et actualisés. Un guide d'évaluation des mesures de gestion est attendu pour 2022 (voir point 3.). La base d'information sera actualisée, les relectures par les experts concernés par chaque espèce sont à relancer. De nouvelles espèces sont à ajouter et un lien sera à réaliser avec les travaux de l'UMS PatriNat sur les EEE marines (site internet en préparation).

Le guide de gestion des EEE a été publié en 2015. Compte tenu des évolutions récentes de la réglementation relative aux EEE, le chapitre dédié sera actualisé en 2020, avec l'appui de l'OFB. Pour remplacer la plaquette de présentation du GT IBMA, une plaquette du CDR sera réalisée. Elle pourra s'accompagner d'une vidéo de présentation. La diffusion de la lettre d'information sera poursuivie (voir les réflexions à ce sujet point 3.).

Le réseau national d'acteur sera développé avec la recherche et l'identification de nouveaux interlocuteurs, en particulier les acteurs du milieu marin. Un nouvel évènement, à l'image de la journée d'échange transfrontalière de Concarneau, sera à planifier pour 2022 (journée d'échange des gestionnaires francophones ?). Enfin, la valorisation à l'international de l'expertise française sera également maintenue et développée, avec la traduction continue des productions du CDR et la participation à des évènements internationaux.

Actualités

— **Point sur la règlementation EEE et la stratégie nationale**

François Delaquaize (MTES), présentation téléchargeable sur ce lien

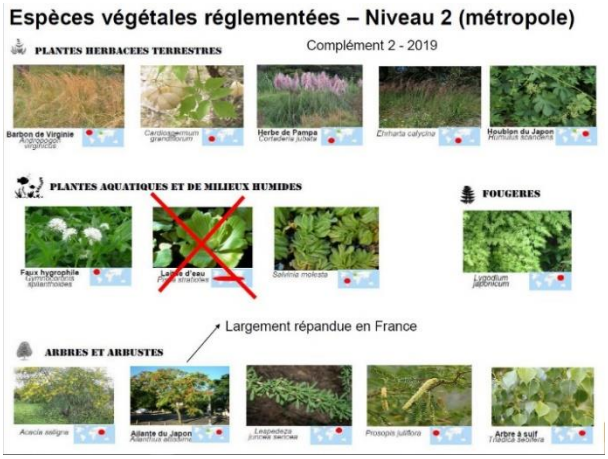

Le règlement d'exécution 2019/1262 de la Commission du 25 juillet 2019 a ajouté 17 nouvelles espèces (4 animales, 13 végétales) aux 49 espèces déjà présentes sur la liste des espèces règlementées au niveau européen, portant le total à 66 (30 animales, 36 végétales). Parmi les nouvelles espèces se trouvent entre autres, le Martin triste (*Acridotheres tristis*), la Salvinie (*Salvinia molesta*) ou encore l'Ailante du Japon (*Ailanthus altissima*). A noter que le Vison d'Amérique (*Neovison vison*), le Phalanger de Nouvelle-Zélande (*Trichosurus vulpecula*) et la Laitue d'eau (*Pistia stratiotes*), initialement proposées dans ce complément, n'y ont finalement pas été intégrées.

Les arrêtés ministériels correspondant aux listes d'espèces interdites dans les territoires d'outre-mer ont également été publiés en 2019 (les derniers en date pour Mayotte et la Guadeloupe en octobre 2019).

Un bilan de l'avancée des actions de la stratégie nationale sur les EEE est présenté et détaillé. Il apparait que la majorité des actions sont en cours. Plusieurs actions, dont la création du CDR EEE, ont été réalisées, en revanche quelques-unes n'ont pas encore démarré (notamment l'élaboration de protocoles et méthodes d'interventions rapides et l'identification des mécanismes de financement en vue de la création de fonds d'urgence).

Il est à noter que dans le cadre de la mise à jour des arrêtés ministériels en lien avec le 2e ajout d'espèces au règlement européen, il sera possible d'élargir l'interdiction à des espèces non listées par ce règlement. Plusieurs espèces (Vison d'Amérique, Leiothrix jaune, Bernache du Canade et Xénope lisse) ont déjà été proposées par l'ONCFS, des propositions issues de l'UMS PatriNat, du PCCBN et de la DRED devraient les compléter. Une dizaine d'espèces supplémentaires pourraient ainsi être règlementées, sous réserve d'une validation préalable par les acteurs administratifs et professionnels, et le CNPN.

Les actions en cours et à réaliser concernant le système de surveillance et le plan d'action relatif aux voies d'introduction est détaillé.

Les stratégies nationales de gestion (anciennement plan de lutte) sur les espèces largement répandues sont en préparation. Elles concernent 18 espèces de faune et de flore et la rédaction de ces documents est répartie selon les espèces entre l'ONCFS, l'AFB (UMS PatriNat et PCCBN) et la FREDON.

Au vu des remarques émanant des acteurs territoriaux, l'action 8-4 concernant l'optimisation et la valorisation des déchets issus des opérations de gestion apparait prioritaire. Un stage sur le sujet est en prévision pour 2020 (AFB et FCEN). Compte tenu des besoins de sensibilisation et de communication sur ce sujet, il serait également nécessaire de travailler sur une campagne d'information grand public.

Les membres interrogent le ministère sur les espèces non-règlementées par l'UE à intégrer dans les arrêtés : Combien d'espèces ? Comment les proposer ? La liste de la faune à intégrer est déjà connue et comprend notamment le Xénope lisse. Pour la flore une liste en cours d'élaboration est encore attendue. Ces listes seront ensuite soumises à la validation du CNPN. Un membre interroge le ministère sur les renouées, ce qui fait émerger la question de l'obligation de gestion si l'espèce est réglementée. Les membres signalent que si une espèce végétale fait l'objet d'une obligation de destruction, de forts risques de réalisations d'opérations inadaptées car opérées dans la précipitation pourraient entrainer au contraire une dispersion de l'espèce. La notion d'espèce largement répandue fait également débat : à quelle échelle la considérer ? Les membres indiquent également qu'il y a une confusion entre un plan national d'action et une stratégie nationale de gestion. Le ministère répond que le premier fait l'objet

d'un financement, au contraire de la seconde, qui reste un document d'appui et d'orientation des actions que pourraient mener les territoires sur ces espèces.

— **Le réseau des CEN et l'animation territoriale dans la mise en œuvre de la stratégie nationale relative aux EEE**

Stéphanie Hudin (FCEN), présentation téléchargeable sur ce lien

En introduction, les missions et les actions de la fédération des CEN ont été présentées, dont la stratégie de gestion des EEE du bassin Loire-Bretagne qu'elle coordonne dans le cadre du plan Loire grandeur nature. L'implication de la FCEN dans la mise en œuvre de plusieurs actions de la stratégie nationale relative aux EEE a ensuite été détaillée.

Dès 2019, la FCEN participera à l'animation de la stratégie aux échelles régionales (Axe 5, action 12.1), en contribuant à l'émergence de coordinations régionales sur les EEE et en appuyant les coordinations régionales dans la mise en place de journées d'échange. Une journée d'échange à destination des coordinations territoriales est également envisagée.

La FCEN va par ailleurs s'impliquer dans l'amélioration et la mutualisation des connaissances (Axe 3). Une synthèse bibliographique sur les méthodes de contrôle biologique en France, avec un volet sur la perception de cette méthode (avec analyse SHS) sera réalisée, en lien avec l'enquête menée par V. Lesieur (voir point précédent). Un travail d'identification des EEE prioritaires pour le contrôle biologique accompagnera cette synthèse. L'appui à la gestion des déchets de plantes EE issus d'interventions de gestion sera engagée en 2020, en proposant une méthode pour établir un état des lieux à l'échelle régionale, sur la base du travail mené par le CEN Centre-Val de Loire. La mise en place d'un réseau de sites pilotes pour améliorer la gestion de certaines EEE est également une perspective de travail qui sera initiée en 2020.

— **Contrôle biologique des plantes invasives en France : connaissance et perception**

Vincent Lesieur (SupAgro), présentation téléchargeable sur ce lien

Le contrôle biologique consiste à introduire un auxiliaire, c'est-à-dire un agent de contrôle biologique (insecte, acarien, champignon phytopathogène, etc. dans un milieu colonisé par une plante exotique envahissante, dans le but qu'il s'y établisse et assure une régulation durable des populations. Afin d'étudier les possibilités d'utilisation de cette méthode en France, une enquête a été menée afin de recueillir sa perception par différents acteurs : chercheurs, gestionnaires d'espaces naturels, exploitants agricoles, collectivités territoriales. Ces travaux ont permis de mettre en lumière la confusion de certains acteurs entre plante exotique envahissante et adventice, ainsi qu'une méconnaissance des méthodes de contrôle biologique.

Les membres s'interrogent sur le manque de connaissance actuel sur l'entomofaune, qui conduirait à ne pas pouvoir évaluer efficacement l'impact d'espèces introduites pour la lutte biologique. L'utilisation de la lutte biologique dans les collectivités d'outre-mer est abordé. Dans ces régions où des retours d'expérience commencent à donner des résultats positifs, mobiliser les collectivités et les élus est prioritaire. Les programmes de lutte biologique menés dans certaines collectivités, d'abord expérimentales, sont maintenant transférées avec succès vers d'autres collectivités. Le ministère de l'agriculture indique qu'un cadre règlementaire existe en France pour le relâcher d'agents biologiques et explique la nécessité que ces projets soient portés par des structures étatiques et des laboratoires de recherche, pour assurer leur bonne mise en œuvre, même s'il manque pour l'instant des porteurs de projet. Les membres s'interrogent également sur le suivi post-introduction qui semble très complexe à mettre en œuvre.

Les résultats de l'enquête menée par V. Lesieur feront l'objet d'une restitution complète début décembre 2019.

— **Le Crabe bleu *Callinectes sapidus* en Méditerranée**

Coraline Jabouin (AFB), présentation téléchargeable sur ce lien

Le Crabe bleu, présent dans l'est de la Méditerranée depuis 1950, est depuis quelques années observé sur les côtes espagnoles et françaises. Originaire des côtes atlantiques d'Amérique du Nord, il présente un fort potentiel invasif de par ses caractéristiques biologiques (omnivore, supporte une large gamme de conditions environnementales, etc.). Dans le delta de l'Ebre (Espagne), il impacte fortement les communautés indigènes et les activités économiques liées à la pêche et l'aquaculture. En France, depuis les premières observations dans l'étang du Canet en 2017, un réseau d'acteurs s'organise pour faire remonter les observations, étudier l'espèce et réfléchir à la gestion de cette espèce.

— **EEE marines : risques et défis pour les collectivités françaises d'outre-mer**

Doriane Blottiere (Comité français de l'UICN), présentation téléchargeable lien

Les milieux insulaires d'outre-mer sont particulièrement vulnérables aux EEE. En milieux terrestres, les espèces sont de mieux en mieux connues et des stratégies sont développées pour prévenir leur introduction, limiter leur dispersion et leurs impacts, mais quelle est la situation en mer ? Pour répondre à cette question, le Comité français de l'UICN vient de publier un état des lieux de la situation. Cette synthèse a permis de répertorier 61 espèces non-indigènes identifiées dans les eaux des territoires français d'outre-mer, dont le Poisson-lion dans les Caraïbes, mais également la phanérogame *Halophila stipulacea* ou encore le Crabe vert *Carcinus maenas*. Cette synthèse montre un important déficit de connaissances sur les espèces marines introduites, et un manque de prise en compte dans les stratégies de gestion. Afin de mieux prendre en compte ce risque, des recommandations à destination des acteurs locaux de la mer sont présentées dans la publication, qui sera disponible très prochainement sur le site de l'Initiative outre-mer sur les espèces exotiques envahissantes du Comité français de l'UICN (especes-envahissantes-outremer.fr).

— **Mettre en place de bonnes pratiques concernant les PEE : partenariat avec la Fédération française de voile**

Alain Dutartre (expert indépendant), présentation téléchargeable lien

Avec l'appui du CDR EEE, la Fédération française de voile a réalisé en 2019 une enquête auprès de ses usagers concernant le développement de plantes aquatiques, dont des exotiques envahissantes, impactant la pratique de leurs activités. Sur 66 réponses reçues, la plupart indiquaient des nuisances jugées importantes. Bien que le questionnaire ne permettait pas une identification précise des espèces, le Myriophylle du Brésil, l'Egérie dense ou encore le Grand Lagarosiphon ont été régulièrement cités. Le questionnaire permettait également de recenser les techniques mises en œuvre pour gérer ces proliférations, dont le faucardage souvent cité. Un bilan complet est en cours de rédaction, et plusieurs propositions sont à l'étude pour poursuivre ce travail, dont la création de fiches de bonne pratiques à diffuser dans les clubs de voile afin d'éviter la propagation de ces espèces.

— **Projet de documentaire sur les EEE**

Alain Dutartre (expert indépendant), présentation téléchargeable sur ce lien

Alain Dutartre explique avoir été contacté en 2018 par Eric Moreau, auteur-réalisateur d'un documentaire récent sur la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine. Ce réalisateur travaille actuellement sur un projet de documentaire sur les EEE. Alain Dutartre lui a communiqué des informations sur les EEE et l'a orienté vers le CDR et ses ressources documentaires (guide de gestion, étude sur la valorisation). Il a également proposé de faire le lien avec le REST EEE, dont les membres pourront être sollicités pour apporter un appui logistique au réalisateur, par exemple pour des choix de sites de prises de vues ou des interviews. Un premier synopsis du scénario a été rédigé pendant l'été 2019.

— **Pisciculture : quels risques d'introduction et de propagation des EEE de l'UE ?**

Eva Thierry (Office international de l'eau), présentation téléchargeable sur ce lien

L'étude bibliographique menée par l'OIEau a cherché à définir si l'aquaculture était une voie significative d'introduction pour les EEE dulçaquicoles réglementées par l'Union européenne, en France et dans les pays limitrophes. La place du secteur aquacole et de l'aquaculture a été analysée (la France est le 3ème producteur à l'échelle de l'UE. Le risque d'introduction d'EEE par la voie aquacole a été identifié, en se basant notamment sur les travaux de J. Duncombe (AFB, 2018). 16 EEE UE sont concernées par la voie aquacole (2 poissons, 4 crustacés, 2 plantes terrestres et 8 plantes aquatiques), toutes présentes sur le territoire métropolitain. La littérature identifie clairement l'aquaculture comme voie d'introduction de ces EEE, avec des exemples en France comme le Pseudorasbora et l'Ecrevisse de Louisiane. Il n'existe pas, à l'heure actuelle, de code de bonnes pratiques en aquaculture, à l'échelle européenne ou nationale.

Rédaction : Doriane Blottière et Emmanuelle Sarat (Comité français de l'UICN)
Relectures : Alain Dutartre (expert indépendant), Nicolas Poulet (AFB)
Version du 15 novembre 2019

Liste des participants

Nom Prénom	Structure
ALBERT Arnaud	AFB – DRED - PCCBN
BLOTTIERE Doriane	Comité français de l'UICN
BOUIN Charlotte	CEN Normandie
BRUSSON Romain	CNR
CROQUET Virginie	ONCFS
DALOZ Aurélien	AFB
DAO Jérôme	CBNPMP
DELAQUAIZE François	MTES
DUTARTRE Alain	Expert indépendant
FALLOUR-RUBIO Delphine	ONF
FRIED Guillaume	Anses
EHRET Pierre	MAA
GISSEROT Axelle	Atelier LUMA
HOSTEQUIN Anne-Claire	Atelier LUMA
HUDIN Stéphanie	FCEN
JABOUIN Caroline	AFB
LEHEURTEUX Emmanuel	CEN Pays-de-la-Loire
LESIEUR Vincent	Montpellier Supagro
LOMBARDINI Katia	PR Lagunes Méditerranéennes
MAILLARD Jean-François	ONCFS
MARTINANT Sylvie	CEN Auvergne
METSU Nicolas	ARPE-ARB

MOTTET Marilou	FREDON France (Observatoire des Ambroisies)
MOURONVAL Jean-Baptiste	SMGC
ONNO Anaïs	Comité français de l'UICN
PISANU Benoit	AFB – MNHN
POULET Nicolas	AFB – DRED – Pôle Ecohydraulique
PROUCELLE Rodolphe	Polleniz – FREDON Pays de la Loire
REYGROBELLET Jean-Philippe	SMAGE des Gardons
RONDEAU Alexis	AFB
SARAT Emmanuelle	Comité français de l'UICN
SOUBEYRAN Yohann	Comité français de l'UICN

Excusés :

ANRAS Loïc (Forum des marais Atlantique)
BUISSON Elise (Université d'Avignon)
CHABRERIE Olivier (Université de Picardie)
CHAUVAT Matthieu (Université de Picardie)
COLLAS Marc (AFB Grand Est)
CONDAL Valentin (Suez)
CRUZ Odile (AFB)
DAMIEN Jean-Patrice (PNR Brière)
DOMMANGET Fanny (Irstea)
FOREY Estelle (Université de Picardie)
GRANDJEAN Frédérique (Université de Poitiers)
GUERIN Maxime (Plante & Cité)
GUEDON Gérald (Polleniz)
HEDONT Marianne (Plante & Cité)
HAPPE David (DREAL AURA)
HAURY Jacques (AgroCampus Ouest)
KIRCHNER Florian (Comité français de l'UICN)
LABADESSE Myriam (SHF)
LAMAND Florent (AFB)
MASSE Cécile (UMS Patrinat)
MENEZ Florence (Université des Antilles)
PIPET Nicolas (IISBN)
PORTE Annabel (INRA – Université de Bordeaux)
RICHARD Nina (Université de Tours)
TABACCHI Eric (Université de Toulouse)
TELETCHEA Fabrice (Université de Lorraine)
VIARD Frédérique (CNRS - Station biologique de Roscoff)